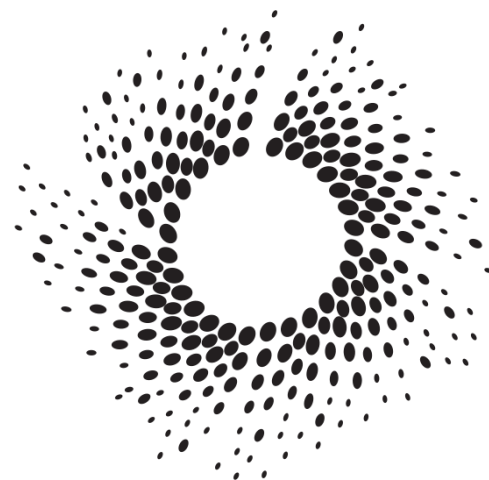




REGLEMENT SPORTIF DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PATINAGE DE VITESSE

Voté par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2026



**REGLEMENT SPORTIF
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
PATINAGE DE VITESSE**

VOTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Table des matières

PREAMBULE	6
Article 1 : Définitions	7
1.1 Définition de la saison sportive course	8
1.2 Définition de la période normale de mutation pour la course	8
Article 2 : Règles Générales	8
2.1 Inscription aux compétitions.....	8
2.2 Les épreuves	9
2.2.1 Les courses contre la montre	9
2.2.2 Les courses en ligne	10
2.2.3 Le Tournoi de Vitesse	12
2.2.4 Les Poursuites	13
Article 3 : Les Compétiteurs	14
3.1 Compétiteur	14
3.1.1 Compétiteur licencié	14
3.1.2 Compétiteur de course « open »	14
3.1.3 Compétiteur étranger	14
3.1.4 JIFF (Joueur issu des filières de formation)	14
3.1.5 Équipe	14
3.1.6 Surclassement	14
3.1.7 Compétiteur français licencié à titre individuel résidant à l'étranger	15
3.1.8 Compétiteur français licencié à titre individuel	15
3.1.9 Demande de dérogation	15
3.2 Les Rollers	15
3.3 La tenue vestimentaire du compétiteur.....	16
3.3.1 Tenue de course	16
3.3.2 Le port du maillot distinctif	16
3.4 Les protections	16
3.4.1 Le casque.....	16

3.4.2 Les genouillères et protège-poignets	16
3.5 Les dossards et transpondeurs	17
3.6 Les équipements accessoires	18
3.7 Le podium	18
Article 4 : Les Catégories – Distances et Niveaux.....	20
4.1 Les catégories.....	20
4.2 Les distances	21
4.3 Le niveau.....	21
4.3.1 Seniors et Vétérans.....	21
4.3.3 Jeunes Femmes et Hommes.....	21
4.4 Podiums.....	22
Article 5 : Le Déroulement des Compétitions	23
ANNEXE 1 : Annexe Arbitrage	24
Article 1 : Devoirs de la CTS Patinage de Vitesse.....	24
Article 2 : Classification des juges	24
Article 3 : Formation des juges.....	24
Article 4 : Défraiement des juges sur les compétitions nationales	26
4.1 INDEMNITE JOURNALIERE	26
4.2 DEPLACEMENT	26
4.3 HEBERGEMENT.....	26
4.4 LES REPAS.....	26
Article 5 : COMPOSITION ET MISSIONS DU JURY	26
5.1 Le jury.....	26
5.2 Tenue des juges.....	27
5.3 Règles sportives	27
5.4 Les missions du jury	27
Article 6 : Procédures de départ.....	32
6.1 Départ des épreuves contre la montre	32
6.2 Départ pour les courses en ligne	33

6.3 Départ pour le tournoi de vitesse	33
6.4 Aménagement du départ	33
Article 7 : L'arrivée et le classement.....	33
7.1 Jugement sur la ligne d'arrivée	33
7.2 Le classement	34
7.3 Les coureurs doublés	35
7.4 Les abandons.....	35
7.5 Les coureurs éliminés.....	35
7.6 Les coureurs hors délai	36
7.7 Le classement ex æquo	36
Article 8 : Fautes et Sanctions	36
8.1 Faux départ	37
8.2 Faute de Relais	38
8.3 Sortie du circuit	38
8.4 Les fautes sportives.....	39
8.5 Fautes disciplinaires	43
8.6 Les sanctions	43
Particularités : Sanctions et Classement pour les Tournois Vitesse	45
8.7 L'enregistrement vidéo	47
Article 9 : RECLAMATION.....	47
9.1 Réclamation auprès du JA et de la CTS	47
9.2 Réclamation auprès Commission de discipline et des règlements	48
9.3 LE CAS NON PRÉVU	48
Article 10 : Incidents et Gestion de Course	48
10.1 La neutralisation.....	48
10.2 L'interruption de l'épreuve	48
10.3 Reprise de l'épreuve.....	49
10.4 Redémarrage de l'épreuve	49
10.5 Annulation de la course	49
10.6 Pendant la course.....	49

PREAMBULE

Les règlements sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil d'Administration.

Le présent règlement est une version du règlement sportif 2023-2024 épuré des articles modifiés par le règlement particulier des compétitions et le règlement financier votés et adoptés en CA de la FFRS en août 2025, qui sont les documents en vigueur.

Article 1 : Définitions

La CTS Patinage de Vitesse organise des compétitions comportant plusieurs types d'épreuves avec des spécialités différentes se déclinant éventuellement en manches composées de séries et finales.

Le sport	La Course
La discipline	Le Roller Sport
Spécialités	Le contre la montre, le sprint, le fond
Les épreuves	Il existe plusieurs types d'épreuves classées en fonction de leur nature, de leur protocole, de leur distance.
La compétition	Une compétition est un regroupement de plusieurs épreuves. Exemple, le Championnat de France est une compétition.
Qualifications	Les qualifications sont les épreuves obligatoires qui permettent d'accéder à la phase finale d'une compétition.
Tours	Succession de séries pour accéder à la finale.
Séries	Épreuves pour accéder à la finale.
Peloton	Groupe de patineurs le plus important
Tournoi de vitesse	Les tours sont les séries qualificatives
Manches	Regroupent des séries d'une même épreuve.
Éliminés	Terme utilisé lors des courses à élimination pour le ou les patineurs sortis de la course.
CTS	Commission Technique et Sportive

1.1 Définition de la saison sportive course

La saison sportive course prend fin après la dernière course inscrite au calendrier national. A partir du 01/09/2021, le calendrier national course est établi du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. Ainsi, la période de validité de la licence fédérale est la même que celle de la saison sportive.

1.2 Définition de la période normale de mutation pour la course

Les mutations doivent être demandées en respectant les formalités définies dans **le texte : Règles de participation aux manifestations sportives**.

Article 2 : Règles Générales

Les compétitions peuvent se dérouler sur 3 types d'équipement, Piste, Route ou en salle (indoor). On distingue trois types de parcours sur route :

- Le circuit routier spécifique à la pratique du roller.
- Le circuit fermé sur voie publique.
- Le circuit ouvert sur voie publique

Cf Règlement des équipements sportifs

Les compétiteurs se placent de façon à avoir la main gauche près du bord interne du parcours. Le sens conventionnel de course est à l'inverse des aiguilles d'une montre (antihoraire).

Toutefois, pour les circuits routiers aménagés sur la voie publique, le sens de la course peut être inversé afin de diminuer la dangerosité du parcours.

2.1 Inscription aux compétitions

Les engagements aux compétitions nationales Route et Piste inscrites au calendrier national se feront via Rolskanet. Les montants des engagements sont notés dans le règlement financier CTS Patinage de vitesse. Une tolérance est accordée pour les épreuves marathon et d'endurance qui sont gérées par les structures organisatrices.

Les frais d'engagements seront réglés directement sur Rolskanet pour les clubs (prélèvement) ou par le licencié lui-même sur Myrolschanet (paiement par carte).

Les engagements ne seront pris en compte que si les frais sont entièrement réglés avant la clôture des engagements.

2.2 Les épreuves

Individuelles ou par équipe, les courses peuvent être sous forme de :

- Course contre la montre
- Course en ligne
- Tournoi de vitesse
- Courses Poursuite

voir règlement international WS

	Epreuves Individuelles	Épreuves en équipe
Contre la montre	200 m duel vitesse 300 m	En équipe
Tournoi Vitesse	100 m 500 m + Distance 1 Tour 1000 m	
Poursuite	Individuelle	En équipe
Course en ligne	Elimination Points Points-Élimination Endurance =dénomination des courses avec limite de temps (6h, 12h,...) Marathon: entre 20 et 120 km	Relais

La distance de course peut être modifiée en fonction du nombre de participants ou des conditions de course sur décision de la CTS Course pour les coupes de France et les championnats nationaux ou du juge arbitre sur les autres compétitions.

2.2.1 Les courses contre la montre

Ce sont des courses courues individuellement ou par équipe sur une distance déterminée à l'avance.

2.2.1.1 Course individuelle contre la montre

(Règlement international WS)

Le départ de cette épreuve répond à une réglementation spécifique décrite au règlement international WS.

Les courses contre la montre ont lieu sur piste ou sur route. Un certain nombre de patineurs couvre une distance tout en étant chronométré (chronométrage électronique ou manuel). Le temps détermine leur classement.

La distance de course est définie au préalable. Les départs des athlètes sont échelonnés dans le temps. L'intervalle temps entre chaque départ est défini par le juge arbitre en fonction de la distance de course et du nombre de concurrents.

2.2.1.2 Epreuve contre la montre par équipe

(règlement international WS)

Le départ se fait en ligne, sous les ordres du juge starter. La procédure de départ est la même que les courses de vitesse.

1. Ces épreuves ont lieu soit sur piste soit sur route. Trois (3) patineurs par équipe couvrent une distance définie. Leur temps est pris au moyen d'un système de chronométrage.
2. Une seule équipe patine et se trouve ainsi à un moment donné sur la piste ou sur la route.
3. Le temps est enregistré lorsque le second patineur passe la ligne d'arrivée.

2.2.1.3 : 200 m contre la montre en duel

(Voir Règlement International WS)

Le 200 m contre la montre en duel est couru sur piste.

Les patineurs sont en compétition deux (2) par deux (2).

En finale, le vainqueur est le patineur qui a le meilleur temps.

2.2.2 Les courses en ligne

Ce sont des épreuves qui se disputent à plusieurs coureurs sur une distance définie. Il existe plusieurs types de course en ligne :

- a. Les courses en ligne « *simple* »
- b. Les courses à élimination
- c. Les courses à points
- d. Les courses à points et à élimination
- e. Les relais à l'américaine

2.2.2.1 Les épreuves en ligne « *simple* »

Ce sont des épreuves de vitesse ou de fond courues à plusieurs athlètes sur une distance définie. L'athlète qui passe le premier la ligne d'arrivée est déclaré vainqueur.

Les distances de course en fonction des catégories d'âge sont définies par la CTS.

En fonction de la nature de l'équipement, de la distance à courir et du nombre de compétiteurs engagés, la mise en place de séries qualificatives est de la responsabilité du juge arbitre. Il définit le protocole de qualification dans lequel on trouve :

- Le nombre de séries qualificatives
- Le nombre de qualifiés par série
- Le nombre de repêchés
- L'organisation d'une petite finale de classement s'il y a lieu.

2.2.2.2 Les courses à élimination

(Voir Règlement International WS)

Ce sont des épreuves en ligne sur piste ou sur route au cours desquelles sont éliminés le(s) dernier(s) compétiteur(s) lorsqu'il(s) franchi(ssent) la ligne d'arrivée ou tout autre point déterminé du parcours.

Le juge arbitre communique les règles d'élimination avant le début de la compétition.

Dans ces courses, un nombre illimité de patineurs peuvent participer en même temps. Lorsque le nombre de patineurs inscrits est trop élevé par rapport à la taille de la piste ou de la route, des manches de qualification peuvent avoir lieu, suivies d'une épreuve finale.

2.2.2.3 Les épreuves à points

(voir Règlement international WS)

Ce sont des courses en ligne au cours desquelles des sprints intermédiaires sont disputés donnant lieu à l'attribution de points.

À la fin du dernier tour un plus grand nombre de points est attribué. Le patineur totalisant le plus grand nombre de points remporte la course.

2.2.2.4 Les épreuves à points et élimination

(voir Règlement International WS)

Ces épreuves associent les protocoles des courses à points et à éliminations.

Elles consistent à éliminer le dernier patineur, en attribuant des points aux deux premiers patineurs à certains tours. Le vainqueur de cette course sera le celui qui est resté en course jusqu'au sprint final et aura accumulé le plus grand nombre de points.

2.2.2.5 Les Relais à l'américaine

(voir Règlement international WS)

C'est une course d'équipe qui se dispute en ligne. Chaque équipe est composée de 3 athlètes. Le quatrième est remplaçant.

2.2.2.6 Les courses d'endurance

(voir règlement international WS)

Ces courses peuvent avoir lieu tant sur piste que sur route. Pour ces courses un délai est fixé. Les patineurs sont classés selon l'ordre d'arrivée à l'expiration du délai imparti, en tenant compte du nombre de tours déjà couverts.

Ces courses peuvent être organisées en individuel ou par équipe.

2.2.2.7 Les Courses à étapes

Les épreuves par étapes ne peuvent avoir lieu que sur un circuit routier régulier. Elles sont une combinaison de courses de moyenne distance, de longue distance, et contre la montre, combinées et rassemblées selon des règles spécifiques. Le classement final est établi par la somme des différents classements ou des points obtenus par chaque patineur après avoir parcouru les différentes étapes.

Pour chaque étape des bonus, comme l'allocation de point ou de temps, peuvent être accordés aux patineurs en fonction de leurs classements. Le bonus est inclus dans le programme.

Si plusieurs patineurs obtiennent le même total, le classement final est le classement de la dernière étape. La compétition peut avoir lieu sur un jour ou sur plusieurs jours consécutifs en fonction du nombre et longueur des étapes.

2.2.3 Le Tournoi de Vitesse

Un tournoi de vitesse est organisé sur une courte distance de course avec un certain nombre de tours pour accéder à la finale.

En fonction du nombre de patineurs et la largeur de l'équipement, le juge arbitre doit organiser le protocole de qualification.

Pour les tours et la finale, les patineurs sont appelés et choisissent leur position sur la ligne de départ (article Tournois de Vitesse)

Les patineurs qui ne sont pas qualifiés pour le tour suivant ou la finale sont classés (voir Le classement)

2.2.3.1 Le 500 m + Distance et Le 1 Tour

(Voir Règlement International WS)

C'est une épreuve de vitesse en ligne avec un nombre limité d'athlètes au départ (3 à 6 athlètes sur piste suivant la largeur de l'équipement et maximum 6 athlètes sur route).

Sur la piste, la distance est de 500 m plus la distance menant au milieu de la ligne droite, donc le départ sera au milieu d'une ligne droite.

Pour le tour sur route, la ligne de départ peut être modifiée par rapport aux autres courses du programme mais la ligne de départ et la ligne d'arrivée doivent être identiques.

2.2.3.2 Le 1 000 M VITESSE

(Voir règlement International WS)

C'est une épreuve de vitesse en ligne avec un nombre limité d'athlètes par séries, avec un maximum de deux phases qualificatives et une finale.

2.2.3.3 Tournoi 100 m VITESSE

(Voir Règlement International WS)

Épreuve de 100 m en ligne droite sur une route d'au moins 130 m. La finale se déroule à 2 ou 3 patineurs. Le tableau de qualification est établi en fonction de la largeur du parcours de compétition, avec des manches de deux (2) ou trois (3) patineurs.

2.2.3.4 100/110/120 M VITESSE

C'est une épreuve de vitesse en ligne sur piste avec un nombre limité d'athlètes par série réservée uniquement aux **POUSSINES ET POUSSINS, BENJAMINS ET BENJAMINES, CADETTES ET CADETS** :

Dans la mesure du possible les patineurs d'un même club ne doivent pas être dans la même manche de qualification.

Séries de 4 à 5 patineurs avec une finale à 4

La distance dépendra de la ligne de départ, qui ne doit pas se situer à l'entrée ou dans le virage, sauf cas impossible (tout en restant compris entre 100 et 120 m).

Protocole de l'épreuve :

Premier tour : qualification des vingt (20) meilleurs temps.

Quarts de finale : 4 séries de 5 patineurs, deux premiers qualifiés pour les demi-finales.

Demi finales : 2 séries de 4, les deux premiers en finale

Finale à 4.

Un patineur ayant subi une faute peut être repêché pour le tour suivant sur décision du juge arbitre.

S'il y a moins de 21 concurrents, les 10 meilleurs temps des séries sont répartis directement dans deux demi-finales de 5 patineurs, les deux premiers passent en finale.

La composition des séries du second tour respecte une répartition des athlètes en spirale (serpentin) en fonction des temps obtenus.

Lors du premier tour, dans la mesure du possible, deux patineurs du même club ne pourront se rencontrer.

2.2.4 Les Poursuites

(Voir Règlement international WS)

Définition :

Ce sont des épreuves individuelles ou par équipe.

Cette épreuve est réalisée à la fois sur piste et sur route fermée sous la forme de manches préliminaires par deux patineurs ou de deux équipes qui partent de deux points équidistants l'un de l'autre et qui couvrent une distance fixe. Le départ se fait sous les ordres du juge starter.

Article 3 : Les Compétiteurs

3.1 Compétiteur

3.1.1 Compétiteur licencié

Le compétiteur est titulaire d'une licence fédérale compétition FFRS en cours de validité pour participer à une compétition.

3.1.2 Compétiteur de course « open »

Pour les compétitions ouvertes aux non licenciés, ces derniers sont tenus de présenter lors de leur inscription un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du roller (**Code du sport**).

3.1.3 Compétiteur étranger

Les ressortissants étrangers licenciés dans un club affilié à la FFRS participent de droit aux championnats régionaux et nationaux, sans pouvoir toutefois figurer au classement officiel définitif de la compétition. Un classement de la compétition avec tous les participants sera disponible avant l'affichage du résultat du championnat national.

3.1.4 JIFF (Joueur issu des filières de formation)

(cf. : **Règlement Intérieur FFRS**)

La discipline Course n'est pas concernée par cette règle.

3.1.5 Équipe

Une équipe est composée de trois à cinq compétiteurs suivant la compétition à laquelle elle participe. Les membres qui composent cette équipe portent une combinaison identique.

3.1.6 Surclassement

Un simple ou double surclassement peut être demandé auprès de la FFRS (voir **Règlement Médical FFRS**). Suivant la date de la demande, la nouvelle catégorie est effective pour la saison ou le restant de la saison en cours après validation de la demande par le département « licence » de la FFRS.

3.1.7 Compétiteur français licencié à titre individuel résidant à l'étranger

Lors de sa première inscription à une compétition nationale, il précise la ligue de métropole qu'il choisit pour participer aux phases qualificatives régionales (ou inter régionales). Nota : Il choisit une ligue qui organise des qualifications (championnats régionaux, ...) et ce choix de la ligue concerne toutes les compétitions de la saison.

3.1.8 Compétiteur français licencié à titre individuel

Il participe aux phases qualificatives organisées dans la ligue de son lieu de résidence.

Nota. Si la ligue de son lieu de résidence n'organise pas de qualification (championnats régionaux...), il choisit une ligue qui organise des qualifications et la précise lors de sa première inscription à une compétition nationale. Ce choix concerne toutes les compétitions de la saison.

3.1.9 Demande de dérogation

Toute demande de dérogation de participation à une ou des épreuves de Championnat de France est formulée à la CTS PATINAGE DE VITESSE en respectant les structures fédérales (CDRS, CCL).

3.2 Les Rollers

Les rollers avec deux paires de roues parallèles ou avec un maximum de 5 roues en ligne sont acceptés. Les critères suivants sont à respecter :

- Leur longueur ne dépasse pas 50 cm (roues incluses).
- Les patins sont fermement fixés et solidaires aux chaussures.
- Les axes de fixation ne dépassent pas des roues ou platines.
- Les freins sont interdits.
- Toutes les roues sont montées sur la platine (pas d'emplacement vacant).
- Le diamètre des roues ne peut être :
 - Supérieur à 90 mm pour les catégories benjamins et inférieures.
 - Supérieur à 100 mm pour les catégories cadets/cadettes.
 - Supérieur à 110 mm pour les catégories, Jeunes, juniors, seniors et vétérans.
- le diamètre de 125 mm sera soumis à l'autorisation de la CTS selon la compétition organisée.

3.3 La tenue vestimentaire du compétiteur

3.3.1 Tenue de course

Le compétiteur porte une tenue vestimentaire décente aux couleurs du club auquel il est affilié ou de l'équipe à laquelle il appartient. Sur la tenue, les indications de sponsors sont acceptées si elles n'empêchent pas une identification facile des couleurs du club ou de l'équipe.

Le port de la tenue de club est obligatoire pour les courses individuelles en France, lors des championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Les coureurs indépendants portent une tenue unie noire.

3.3.2 Le port du maillot distinctif

Les champions en titre, qui courent sur la distance où ils ont été champions, sur piste, sur route à circuit fermé ou ouvert pour l'année considérée, sont autorisés à porter leur maillot de champion.

Les sponsors de leur équipe sont acceptés sur le maillot de champion. Toutefois, le maillot ainsi réalisé respecte la couleur dominante blanche du maillot officiel avec le positionnement des bandes tricolores (bleue et rouge) sur le buste.

3.4 Les protections

Chaque patineur est responsable de son propre équipement. Il s'engage à l'utiliser conformément aux prescriptions du fabricant.

3.4.1 Le casque

Le port du casque est obligatoire.

Les casques utilisés sont rigides et ont obtenu une homologation répondant aux normes de sécurité internationales.

Ils sont bien réglés et sanglés pour assurer une bonne protection de la tête pendant la durée totale de l'épreuve sportive (échauffement, course, récupération).

Les casques profilés ayant une configuration "*dangereuse*" (bout pointu, tranchant, etc.) sont uniquement autorisés pour les épreuves individuelles de contre la montre.

Tout patineur qui enlève ou détache son casque avant la fin de la course (la course commence à la chambre d'appel et se termine à la sortie du circuit) est disqualifié pour FT.

3.4.2 Les genouillères et protège-poignets

Les genouillères et protège-poignets avec partie rigide tenant le poignet (les fonds de mains sont interdits), norme CE, sont obligatoires pour les catégories Super-Mini à Poussins inclus.

Les protège-poignets avec partie rigide tenant le poignet, norme CE, sont obligatoires pour la catégorie Benjamin.

Le port de genouillères et protèges poignets est facultatif pour les autres catégories.

Le port de contention rigide (plâtre, résine, attelle) est interdit sur toutes les courses.

3.5 Les dossards et transpondeurs

Afin de faciliter le traitement informatique des résultats, il est demandé d'utiliser une numérotation à trois chiffres pour faciliter le traitement informatique des résultats.

Si deux (ou plus) courses avec un classement séparé se déroulent en même temps, des dossards différenciables devront être utilisés pour permettre de visualiser les différentes courses. La taille des dossards est de 20 X 15 cm (fond blanc, chiffres noir).

Les chiffres d'épaisseur de 1,6 à 1,7 cm, hauteur de 10 à 12 cm.

La police est de type Arial ou équivalent.

Le positionnement des dossards se fait en priorité sur la cuisse gauche et dans le dos.

- Pour les épreuves des championnats de France et coupes de France, la numérotation est unique. Chaque patineur reçoit un numéro différent, toutes catégories confondues.
- Pour les épreuves des championnats de France et coupes de France, un troisième dossard est placé sur la cuisse droite.
- Un 4ème dossard peut être placé sur le casque. Dimensions quatre (4) x trois (3) centimètres.
- Les dossards sont fixés aux quatre coins
- S'il n'y a qu'un seul dossard, il est positionné du côté des juges.
- Le positionnement du dossard sur les cuisses est le suivant :

En position debout, droit, bras tendu sur les côtés du corps, les nombres du dossard sont situés à l'emplacement des mains.

Le positionnement horizontal ou vertical sur les cuisses est précisé par le corps arbitral avant le début des compétitions.

- Le positionnement du dossard dans le dos est le suivant :

Il est en bas du dos. Les cheveux sont attachés si nécessaire pour ne pas gêner la lecture du numéro.



Les transpondeurs électroniques peuvent être utilisés pour effectuer un classement.

- Ils viennent toujours en complément des dossards.
- Ils sont fixés au niveau de la cheville.

Lorsque le transpondeur est requis, son port est obligatoire sous peine :

- De ne pas être classé, sauf s'il a été constaté sa perte lors de la course,
- Ou de payer une pénalité financière **cf. règlement financier**.

3.6 Les équipements accessoires

(Selon le règlement de la WS)

Le port d'accessoires tels que lunettes de soleil ou lunettes correctives est autorisé. Les lunettes connectées ne sont pas autorisées selon le règlement de la WS.

Les coureurs sont autorisés à porter un équipement cardiofréquencemètre et montre correspondante.

L'utilisation de radios et d'écouteurs est interdite, ainsi que les caméras sur le casque, au bras ou ailleurs.

Le juge de départ ou le juge arbitre peut faire enlever tout accessoire qu'il estime présenter un risque pour le concurrent ou ses adversaires.

Pour les courses de marathon et de longue distance, le patineur peut prendre le départ avec une petite bouteille d'eau en plastique ou un équipement adapté à l'hydratation.

3.7 Le podium

Les athlètes doivent se présenter à la cérémonie protocolaire de remise des récompenses en combinaison officielle portée lors de la compétition et chaussés des patins qu'ils ont utilisés pendant l'épreuve.

Lorsque le temps nécessite le port d'un survêtement ou autres vêtements chauds, ces derniers devront être aux mêmes couleurs que la tenue portée pendant l'épreuve. Si ce n'est pas possible, les vêtements employés devront être neutres et exempts de toute publicité. La tenue de ville est interdite.

Ne sont pas tolérés : les casquettes (hors casquettes sponsor lors des compétitions autorisant les teams) et lunettes sur les yeux (sauf lunettes de vue).

Article 4 : Les Catégories – Distances et Niveaux

4.1 Les catégories

Les catégories d'âge sont définies conformément **au règlement intérieur de la F.F.R.S.** Elles sont valables sur toute la durée de la saison sportive.

Abréviation	Signification
SMF	SUPER MINI FILLE
SMG	SUPER MINI GARCON
MPF	MINI POUSSIN FILLE
MPG	MINI POUSSIN GARCON
POF	POUSSIN FILLE
POG	POUSSIN GARCON
BEF	BENJAMINE FILLE
BEG	BENJAMIN GARCON
CAG	CADET GARCON
CAF	CADETTE FILLE
JEF	JEUNE FEMME
JEH	JEUNE HOMME
JUF	JUNIOR FEMME
JUH	JUNIOR HOMME
SEF	SENIOR FEMME
SEH	SENIOR HOMME
V1F/H	VETERAN 1 FEMME/HOMME Master 30 Master 35
V2F/H	VETERAN 2 FEMME/HOMME Master 40 Master 45
V3F/H	VETERAN 3 FEMME/HOMME

	Master 50 master 55
V4F/H	VETERAN 4 FEMME/HOMME Master 60 Master 65 Master 70 Master 75

4.2 Les distances

Pour les championnats de France Indoor, Piste et Route, voir les protocoles en vigueur.

4.3 Le niveau

4.3.1 Seniors et Vétérans

- Avant le début de la saison, un Senior, qui aura plus de 30 ans et moins de 50 ans au 31 décembre suivant, peut choisir la catégorie où il évoluera pour toute la saison,
- Une participation à une compétition dans la catégorie senior entraîne automatiquement le passage dans cette catégorie pour le reste de la saison, mis à part pour le France Marathon où il pourra choisir de rouler dans la catégorie correspondant à son âge et pour le championnat de France piste où il pourra rouler en senior s'il remplit les critères de qualification.
- Les catégories des vétérans sont définies par la WS : Master 30 (30-34), Master 35 (35-39), Master 40 (40-44), Master 45 (45-49), Master 50 (50-54), Master 55 (55-59), Master 60 (60-64), Master 65 (65-69), Master 70 (70-74), Master 75 (75 et plus). Pour les compétitions, il doit y avoir plus de 6 participants pour chaque groupe d'âge. Si cela n'est pas le cas, les catégories seront regroupées par dizaine (30-39, 40-49, 50-59, 60-69, 70+)
- [4.3.2 Juniors Femmes et Hommes](#)

Titre ou classement	Catégorie
Juniors 1ère Année	Passent en Junior A 2ème année
Tous les Juniors 2ème Année	Passent en catégorie Sénior

4.3.3 Jeunes Femmes et Hommes

Les jeunes deuxième année qui ont participé à un championnat international dans l'année, peuvent choisir soit d'évoluer en catégorie junior ou en catégorie senior (simple surclassement).

Tous les autres jeunes montent en catégorie Junior.

Titre ou classement	Catégorie
Jeunes 2ème année avec participation à un championnat international dans l'année	Choix : - soit passer en Junior - soit passer en Senior avec simple surclassement obligatoire
Tous les autres	Passent en Catégorie Junior

4.4 Podiums

1. Le vainqueur de chaque épreuve de championnat de France est nommé Champion de France de cette l'épreuve et est tenant du titre jusqu'au prochain championnat de France de ladite épreuve.
2. Tout patineur absent du podium sans motif validé par la CTS PATINAGE DE VITESSE paye une pénalité financière (**Cf règlement financier**).

Article 5 : Le Déroulement des Compétitions

Cf. Règlement particulier des compétitions

ANNEXE 1 : Annexe Arbitrage

Article 1 : Devoirs de la CTS Patinage de Vitesse

Au niveau national, le Responsable de la CTS Patinage de Vitesse a la charge de nommer, de coordonner et d'enregistrer tous les juges français de la discipline Course, et de vérifier leur activité et leurs aptitudes de jugement. Il peut s'adjoindre la collaboration de personnes qualifiées pour la réalisation de ce travail.

La CTS PATINAGE DE VITESSE garantit l'interprétation uniforme et l'application du présent règlement technique de la discipline Course.

Elle signale au STC/WS les aptitudes techniques de tous les juges français internationaux le 31 décembre de chaque année.

La CTS PATINAGE DE VITESSE assure une formation annuelle et diffuse la mise à jour des nouvelles règles techniques propres à la Course, auprès des juges internationaux, européens, nationaux et régionaux en exercice.

Elle développe la structure arbitrale sur l'ensemble du territoire national et peut organiser des séminaires de juges.

Article 2 : Classification des juges

Les juges sont classés, au niveau National, en quatre catégories :

- Juge National (18 à 70 ans)
- Juge Régional (16 à 70 ans)
- Juge Départemental (14 à 16 ans)
- Juge Stagiaire (à partir de 12 ans)

La limite d'âge supérieure peut être dépassée sur décision de la CTS Patinage de Vitesse pour certaines compétitions de niveau régional, départemental ou national.

Article 3 : Formation des juges

Les juges sont formés au niveau des Ligues par le Responsable régional des juges. La formation pratique se fait lors des différentes compétitions organisées par la région et la formation théorique et réglementaire par le biais de stages locaux. Pour pouvoir juger, il est obligatoire d'avoir une licence active d'officiel de compétition. Il est aussi nécessaire d'avoir lu et approuvé la charte des officiels et juges de la FFRS.

Il existe différentes fonctions de juges sur une compétition course (hors Juge Arbitre) :

- juge d'appel
- juge d'arrivée
- juge compte tours
- juge starter
- juge de parcours
- juge secrétaire

Il n'y a pas de formation spécifique pour un poste, les juges sont formés à tous les postes.

En cas d'absence de responsable de juges dans une région, la CTS patinage de vitesse peut déléguer un juge expérimenté pour organiser la formation. Elle se fera sous la forme d'une formation théorique avec exercices écrits des différents protocoles et calculs à connaître et sous la forme d'une formation pratique lors d'une compétition.

Les juges qui débutent en tant que stagiaires peuvent passer leur examen de juge régional au bout de 1 an ou 2 ans de pratique. Cet examen est organisé et validé par le responsable régional des juges. Il peut également être organisé par le juge formateur délégué par la CTS patinage de vitesse en cas d'absence de responsable régional.

Après 2 ans de pratique de juge régional, le juge peut souhaiter devenir juge national avec l'aval du responsable régional. L'examen de juge national sera alors de la responsabilité du responsable de la CTS patinage de vitesse. Il se déroulera sur un championnat national avec contrôle des connaissances théoriques du règlement sportif et évaluation de la pratique et du comportement sur les différents postes effectués pendant la compétition.

Juge européen :

Il n'y a plus d'examen de juge européen. Toutefois, les juges européens nommés lors des précédentes sessions conservent leur titre.

Examen de juge international : (Cf. Règlement international WS)

La CTS PATINAGE DE VITESSE propose les juges nationaux confirmés, ayant au moins deux ans de pratique comme juge national, ayant officié comme juge arbitre dans des championnats nationaux, susceptibles de passer l'examen de juge international auxiliaire, lors des championnats d'Europe ou du Monde, et envoie leur curriculum sportif.

Pour passer l'examen de juge international, le candidat devra se conformer au règlement WS qui en définit les modalités.

Les juges internationaux doivent ensuite participer à un séminaire organisé par la World Skate régulièrement, pour garder la validation du titre international, qui leur permet de participer aux événements internationaux. L'inscription à ce séminaire sera finalisée par la CTS patinage de vitesse sur demande des juges désireux de renouveler leur titre.

La qualification internationale est retirée lorsque (Règlement International WS):

- un juge international n'officialise pas au niveau national ou international pendant 3 années consécutives
- un juge n'est pas à jour dans le paiement des taxes internationales après trois ans
- un juge cesse d'être actif au niveau national pendant deux ans

Tous les juges internationaux doivent prendre leur retraite à leur soixante-dixième anniversaire.

Les fédérations nationales doivent communiquer à la commission technique de World Skate les noms de leurs juges internationaux qui ont été suspendus, expulsés ou qui, pour quelque raison que ce soit, ont interrompu leur activité.

Article 4 : Défraiement des juges sur les compétitions nationales

4.1 INDEMNITE JOURNALIERE

Cf. Règlement financier de la CTS patinage de vitesse.

4.2 DEPLACEMENT

Cf. Règlement financier de la CTS patinage de vitesse

4.3 HEBERGEMENT

Les organisateurs des compétitions nationales doivent proposer (si besoin) un hébergement aux juges désignés dans le jury national. Les frais de logement seront également pris en charge à hauteur d'un forfait. (Cf. Règlement financier CTS patinage de vitesse).

4.4 LES REPAS

Les organisateurs des compétitions nationales doivent proposer les repas aux juges désignés dans le jury national.

Article 5 : COMPOSITION ET MISSIONS DU JURY

5.1 Le jury

Toutes les compétitions officielles de la discipline Course sont dirigées par un jury. Le juge arbitre est le responsable technico-disciplinaire.

Le juge arbitre est le principal responsable du déroulement correct des compétitions, il répond directement de ses actes auprès de la CTS Patinage de Vitesse.

Le responsable de la CTS Patinage de Vitesse confirme les jurys de chaque compétition officielle inscrite au calendrier national course, après proposition du responsable des juges en exercice.

Les membres de chaque jury sont choisis parmi les juges internationaux, européens, nationaux et régionaux en activité et qui ont répondu aux appels à candidature envoyés par le responsable des juges.

Le nombre de juges composant un jury peut varier en fonction de l'équipement.

Le responsable de la CTS PATINAGE DE VITESSE désigne :

- 10 juges dont 2 juges-arbitres sur la piste

- 10 à 12 juges dont 2 juges-arbitres sur la route selon la configuration du circuit
- 6 juges dont le juge arbitre pour le France Marathon
- 10 juges dont 2 juges arbitres sur le France Indoor (hors caméra, appel et secrétariat, opérations exécutées par la structure d'accueil)
- Le jury peut être complété par des juges supplémentaires (stagiaires, régionaux...), avec l'accord de l'organisateur.
- Des juges complémentaires peuvent être ajoutés pour assurer des missions particulières (vidéos)

L'arboisier pour les courses à élimination est un juge ou un membre de l'organisation.

Pour les compétitions sur piste, sur circuit routier et en salle, le jury est organisé ainsi :

- Juge(s) arbitre(s)
- Juge starter
- Secrétaire de jury (pas en salle)
- Juge de compte tour
- Juges d'arrivée
- Juge d'appel (pas en salle)
- Chronomètreur (pas en salle)
- Juges de parcours

5.2 Tenue des juges

Tous les juges qui composent le jury d'une compétition sont habillés de vêtements haut blanc et pantalon noir. Ils portent l'écusson FFRS (WSE ou WS) sur la partie gauche du maillot.

5.3 Règles sportives

L'alcool et le tabac sont interdits sur le parcours de course pendant les horaires des compétitions pour l'ensemble du jury.

Il est interdit d'utiliser son téléphone portable sur la piste ou à l'intérieur du circuit, (sauf nécessité liée au jury).

Lors des pauses aménagées dans le programme ou pendant le déroulement des épreuves, les boissons non alcoolisées sont autorisées à l'extérieur du parcours ou sur le centre du circuit ou de la piste.

World Skate a ajouté des considérations concernant l'éthique et la conduite des juges en compétition internationales. La traduction pourra être consultée dans le document "*Éthique des juges, WS*".

5.4 Les missions du jury

5.4.1 Le juge arbitre

(Cf. Règlement international WS)

Outre les tâches spécifiques prévues dans les divers articles du présent règlement général, le juge arbitre a la charge du bon déroulement de la compétition.

Par conséquent, il a pour mission de :

- Garantir que tous les patineurs respectent les règlements et règle tous les problèmes techniques qui surviennent lors d'une compétition, même lorsqu'ils ne sont pas couverts par ces règlements ;
- Diriger le travail des juges, coordonner, contrôler et décider en cas de divergence. Il est également chargé de préparer un rapport sur les travaux du jury et le soumettre à la CTS Patinage de Vitesse ;
- Exercer son pouvoir disciplinaire envers les patineurs, entraîneurs, responsables de clubs ou autres licenciés FFRS, lorsque leur comportement antisportif, agressif et/ou irrespectueux sur le site de la compétition exige l'adoption de sanctions prévues dans le présent règlement. Il rédige un rapport auprès de la CTS Patinage de Vitesse pour communication à la commission de discipline et des règlements de la FFRS.
- Faire recourir une épreuve, lorsque, à son avis celle-ci a été effectuée d'une manière irrégulière ;
- Avec l'aide du juge secrétaire, il rédige les protocoles de compétitions et vérifie le classement des patineurs. Il prépare les procès-verbaux des compétitions.
- Signer le rapport sur le déroulement de la compétition et les sanctions infligées. Il le fait parvenir à CTS Patinage de Vitesse avec les rapports des autres événements qui se sont produits pendant la compétition ;
- Vérifier que les juges sont au bon endroit et que les chronométreurs sont prêts avant de commander le starter pour donner le signal de départ ; Un drapeau peut être utilisé à cette fin.
- En cas de disqualification immédiate, il vérifie qu'elle est annoncée et que le patineur disqualifié quitte immédiatement la zone de course ;
- Disqualifier immédiatement les patineurs qui ne respectent pas les consignes des juges ;
- Avertir les patineurs qui ont été réprimandés par les juges pour fautes sportives ;
- Enlever ou remplacer les juges qui, à son avis, ne remplissent pas correctement leurs fonctions ;
- Vérifier la disponibilité des Talkies Walkies dont l'utilisation est obligatoire (sauf en indoor) ;
- Signer les résultats ou déléguer cette signature au secrétaire du jury en précisant l'heure d'affichage.
- Préparer un rapport officiel sur le championnat et l'envoyer au président de la Commission Technique patinage de vitesse.

Il prend toutes décisions relatives à l'élimination des coureurs distancés, doublés ou en passe de l'être. Lors des courses à élimination, il communique les informations relatives aux coureurs éliminés aux juges d'arrivée et juge de compte tour et adapte le protocole des éliminations.

En collaboration avec le référent course (si présent), il vérifie la conformité du parcours et de ses abords. Il s'assure de la présence des secouristes et du speaker, de la mise en place de la photo finish,

du fonctionnement de la sonorisation et de l'éclairage. Enfin, il vérifie la liste des participants par catégorie, et l'installation du secrétariat.

Pour les compétitions sur la voie publique,

- Il s'assure auprès du référent course que les préconisations faites lors de la visite de contrôle du parcours sont respectées. En l'absence de référent course, il effectue ce contrôle lui-même.
- Il vérifie le programme et fait respecter les horaires de course. En cas de nécessité, il apporte les modifications officielles à ce programme et demande au speaker d'en effectuer l'annonce.
- Il traite les réclamations présentées par les représentants des clubs avec les membres présents de la CTS.
- Il utilise les enregistrements vidéo officiels pour lever des doutes ou confirmer le jugement. Il n'utilise en aucun cas les enregistrements personnels.

5.4.2 Le juge d'appel

Le juge d'appel gère la chambre d'appel suivant les missions définies par le règlement WS :

- Vérifier les athlètes présents au regard de la liste des inscrits fournie par le secrétariat de l'organisation,
- Vérifier la conformité de la tenue des athlètes (Le patineur se présente équipé. Une tolérance est prévue pour le port des patins dans les cas d'accès difficile).
- Vérifier le positionnement et le sens des dossards,
- Vérifier la présence et le positionnement du transpondeur si ceux-ci sont requis,
- Vérifier les patins.
- Vérifier la taille des roues,
- Procéder à l'appel des compétiteurs pour la mise en place sur la ligne de départ,
- Éliminer les coureurs absents et en informer le juge starter,
- Communiquer aux patineurs leur position sur la ligne de départ,
- Réunir les patineurs et leur donner les instructions avant le début de chaque course,
- Indiquer aux compétiteurs le protocole de l'épreuve quand celui-ci dépend du nombre de partants (course à élimination), le nombre de qualifiés par série, la cadence des courses à points et autres informations utiles (exemple : les doublés seront sortis),
- Gérer l'accès à l'aire de compétition.

5.4.3 Le juge starter

(Cf. Règlement international WS)

Il se situe sur la ligne de départ. Il a pour missions de :

- Mettre en place les athlètes sur la ligne de départ selon les procédures décrites au chapitre Procédures de départ :
- Donner le départ après l'accord du juge arbitre
- Donner le départ selon la procédure décrite au chapitre Procédures de départ :
- Rappeler les coureurs en cas de faux départ et attribuer les avertissements comme le stipule l'article « *Faux départ* »
- Le juge starter doit remplir le document officiel des sanctions lors de fautes sportives pendant la procédure de départ.
- Lorsque cela n'a pas été fait par le juge d'appel, et que cette mission est déléguée par le juge arbitre indiquer aux compétiteurs le protocole de l'épreuve, nombre de qualifiés par série, cadence des courses à points, courses à élimination ou autres informations utiles (exemple : les doublés seront sortis),
- Donner uniquement des consignes de course.

5.4.4 Le juge de parcours

(Cf. Règlement international WS)

Le nombre et le placement des juges de parcours sont définis par le juge arbitre. Les tâches des juges de parcours sont les suivantes :

- Superviser la course pour la partie dont ils sont responsables ;
- Informer immédiatement le juge arbitre, de toute irrégularité qui a eu lieu pendant la course et demander un avertissement pour le(s) patineur(s) qui commet(tent) des fautes (chapitre Les fautes sportives) ;
- Le juge de parcours doit remplir le formulaire officiel des fautes observées.
- Noter les patineurs doublés, les chutes et les abandons et en informer le juge arbitre ;
- Intervenir sur le parcours lors des phases de neutralisation.

5.4.5 Le juge de compte tours

(Cf. Règlement international WS)

Il se situe à proximité de la ligne d'arrivée et à l'intérieur du parcours. Il a pour missions de :

- Prendre note du nombre de tours couverts ;
- Signaler aux compétiteurs le nombre de tours restant à accomplir selon le protocole décrit ;
- Signaler le patineur en tête ;
- Modifier l'affichage du compte-tour quand le peloton est passé ;
- Signaler le dernier tour à parcourir par un coup de cloche ;
- Signaler les points ou éliminations par un coup de cloche ;
- Arrêter le décompte des tours lors des phases de neutralisation.

En cas de compétitions de longue durée, les organisateurs conviennent avec le juge de la méthode de détermination des temps à adopter.

5.4.6 Les juges d'arrivée

(Cf. Règlement international WS)

Le nombre de juges d'arrivée est défini par le juge arbitre. Ils sont au moins trois. Selon les besoins, ce nombre peut être augmenté, mais reste toujours un nombre impair. En cas de divergences, la majorité prend la décision.

Ils se situent à proximité de la ligne d'arrivée et ont pour missions de :

- Classer les compétiteurs lors de l'arrivée et des sprints intermédiaires ; L'emploi d'un stylo indélébile pour noter les arrivées est obligatoire.
- Signaler les derniers lors des courses à élimination ;
- Enregistrer les abandons, les éliminés et les disqualifiés.

Dans tous les cas, lorsque la photo-finish ou la vidéo est utilisée, les résultats de la photo finish ou de la vidéo sont prépondérants.

5.4.7 Les chronomètres

(Cf. Règlement international WS)

En l'absence de chronométrage électronique,

Les chronomètres ont pour mission de prendre le temps manuel afin de définir les classements ou qualifications des compétiteurs. Pour les compétitions pour lesquelles la présence d'une photo-finish est obligatoire, ils remplissent les mêmes missions afin de pallier toutes défaillances de la machine.

Pour les épreuves contre la montre et les épreuves de vitesse, 3 chronomètres (au moins) assurent la prise des temps du ou des athlètes.

Pour les épreuves en ligne, les juges d'arrivée assurent seuls la prise du temps du vainqueur de l'épreuve.

5.4.8 Le secrétaire de jury

(Cf. Règlement international WS)

Il collabore étroitement avec le juge arbitre et le secrétariat de l'organisation pour l'organisation des épreuves. Il a pour mission de :

- Préparer les séries qualificatives quand le nombre important d'inscrits l'exige ;
- Préparer les listes d'appel ;
- Arrêter le protocole des épreuves à élimination, à points ;
- Rédiger les résultats et compte rendus des épreuves (classement, avertissements, disqualifications, neutralisation à x tours, interruption, etc..) ;
- Réunir les fiches (appel, demande de sanction, arrivée) des juges ;
- Enregistrer les réclamations ;
- Rassembler les informations nécessaires à la rédaction du rapport de la compétition.

Il peut être assisté par un adjoint.

5.4.9 Le speaker officiel

(Cf. Règlement international WS)

Le speaker est nommé par la CTS ou proposé par l'organisateur à la CTS pour agrément.

A la demande et sous la direction du juge arbitre, il annonce :

- Les horaires des épreuves ;
- Les horaires d'appel ;
- Les horaires des Warm up
- Les modifications officielles du programme ;
- Les annonces officielles (neutralisation, interruption d'épreuve) ;
- Le numéro de dossard des athlètes sanctionnés. Lors des courses à élimination, le numéro de dossard des athlètes éliminés et de ceux qui prennent les points lors de la course à points

Article 6 : Procédures de départ

2 types de départs sont possibles en fonction de la compétition

- Championnat de France et épreuves WIC : départs séparés Hommes et Femmes.
- Autres épreuves : possible départ commun Hommes et Femmes toutes catégories.

Les protocoles de départ sont définis pour chaque type d'épreuve selon le règlement de la WS (Cf. fiches techniques des épreuves et fiche technique des départs).

6.1 Départ des épreuves contre la montre

Si le juge starter ou le JA déclare un dysfonctionnement du chronométrage automatique pendant la course d'un patineur, ce patineur reprendra le départ en dernière position. Dans tous les cas, un minimum de dix (10) minutes de repos est observé.

Lors de la phase initiale des courses contre la montre (300 m), toutes les roues doivent être en contact avec le sol. Le patin peut rouler mais ne doit pas toucher la ligne de devant ou arrière. L'oscillation du corps du patineur est permise. Le patineur a 15 secondes pour partir. S'il ne le fait pas, un faux départ est prononcé. Il recevra un avertissement.

Pour le contre la montre par équipe, le départ se fera avec les trois patineurs et le juge starter donnera le départ en disant "*attention* " avant de donner le signal de départ (sifflet, pistolet).

6.2 Départ pour les courses en ligne

Les patineurs sont appelés un par un sur la ligne de départ par le juge starter en respectant l'ordre de la grille de départ et sont placés successivement à partir du bord intérieur vers le bord externe. Le nombre de lignes est déterminé par le juge starter selon la largeur de la piste ou du circuit et 0,50 m de large est accordé à chaque patineur.

En Indoor, le patineur a le droit de choisir sa place.

Pour toutes les compétitions, l'utilisation des supports fixes est interdite (exemple, se tenir à la balustrade). Le départ est donné au moyen de deux signaux : *"attention"* puis sifflet.

Sur commande de l'arbitre, le départ peut être redonné en cas de chute de patineurs sur une distance définie par le protocole de l'épreuve (fiches techniques et règlement WS).

6.3 Départ pour le tournoi de vitesse

Les patineurs sont appelés un à un sur la ligne de départ par le juge starter. Le patineur choisit une place vacante sur la ligne de départ. Son choix est définitif.

Le protocole de départ se fait par trois signaux (sauf pour le 1000 m qui se fait par deux signaux comme pour les courses en ligne) : *"à vos marques"*, *"prêt"* et sifflet (Cf. fiche technique).

Si le patineur a un problème après le premier signal, il peut lever la main et la procédure de départ sera reprise. Cette possibilité est autorisée une seule fois pour chaque patineur.

Le départ peut être répété sur ordre du juge ou du Juge arbitre lorsqu'il y a une obstruction involontaire entre deux ou plusieurs patineurs entraînant des chutes (Cf. fiche technique) ou si une faute se produit pouvant influencer le résultat de la course selon l'avis du juge starter ou du juge arbitre.

6.4 Aménagement du départ

Pour les épreuves de vitesse, il est possible de déplacer la ligne d'arrivée afin d'améliorer les conditions de départ en matière de sécurité et d'équité sportive (zone étroite, virage, dévers important etc). Cette décision revient au juge arbitre.

Pour les épreuves de Marathon, afin d'améliorer les conditions de chronométrage, il est possible d'aménager la distance de course afin de donner le départ à proximité de la ligne d'arrivée.

Article 7 : L'arrivée et le classement

7.1 Jugement sur la ligne d'arrivée

(Cf. Règlement International WS)

Le classement à l'arrivée est défini en fonction des épreuves. (Cf. Règlements piste et route, marathon et indoor).

- Pour les courses en ligne (élimination, point relais, etc...) Le classement est déterminé en fonction de l'heure à laquelle la pointe de la première roue du premier patin traverse la ligne d'arrivée.

- L'arrivée est jugée sur la partie avant, première roue du premier patin qui franchit la ligne d'arrivée. Ce patin est en contact avec le sol. Si ce patin n'est pas en contact avec le sol, l'arrivée est jugée sur la pointe de la première roue du second patin.
- Si, en cas de chute sur la ligne d'arrivée, un patineur traverse la ligne d'arrivée sans patin au sol, la première roue du second patin décide le placement.
- Dans la course par élimination, l'élimination est jugée sur la dernière roue du dernier patin franchissant la ligne d'arrivée (en contact ou non avec le sol).
- Pour la course poursuite par équipe l'arrivée est jugée sur la première roue du premier patin du second patineur pour les équipes de 3.
- Pour les courses d'endurance, à l'expiration du délai fixé, le patineur doit terminer le tour entamé pour être classé.

7.2 Le classement

Le classement est effectué selon :

- L'ordre d'arrivée pour les courses en ligne
- Le meilleur temps réalisé pour les courses contre la montre
- Le plus grand total de points pour les courses à points et les courses points-éliminations

En cas de séries ou de manches de qualification, les patineurs non qualifiés sont classés en fonction de :

a. Tournois Vitesse 100m

- Selon le tour dans lequel ils ne se sont pas qualifiés (séries, quart ou demi-finale)
- Leurs temps obtenus dans ce tour ;

b. Tournois de 500 m + D Vitesse, 1 Tour

- Le tour auquel ils ne sont pas qualifiés (séries, quarts et demi-finales)
- Leur place (premier critère) et de leur temps (deuxième critère) obtenu dans cette série (Exemple après les 4 demi-finales du 500m, les deux patineurs troisièmes sont classés 9, 10 11 et 12 -ème, le meilleur temps est le 9e..). Les 8 premiers seront déterminés par les deux finales A et B.

c. Dans le tournoi 1 000 m Vitesse

- Le tour dans lequel ils ne sont pas qualifiés (quarts et demi-finales)
- Leur temps obtenus dans cette série ;

d. Un patineur déclassé prendra le temps du patineur derrière lequel il est déplacé. Exemple : le patineur A arrivé deuxième (2e) mais RR (réduction de rang : déclassé) à la troisième place. Il prend le temps du patineur qui est arrivé 3ème.

f. Course à élimination, leur classement dans les manches ;

g. Course à points, leurs points et leur place ;

7.3 Les coureurs doublés

Dans les courses en ligne sur piste ou sur circuit routier fermé, les patineurs qui ont été doublés par la tête de course ou qui sont sur le point d'être doublés, peuvent être sortis.

Cette règle n'est pas appliquée si un patineur ou un petit groupe de patineurs mène la course et double le peloton (groupe qui comprend le plus grand nombre de patineurs)

Les patineurs sortis ou doublés seront classés en fonction de leur rang au **moment** où ils sont invités à quitter l'épreuve.

Pour les courtes distances, les patineurs n'ayant pas terminé la course sont signalés comme DNF. Pour les courses de fond, les patineurs doublés seront placés dans l'ordre inverse de leur départ. Lorsqu'un groupe de patineurs quittent la course ensemble (abandon, chute, dépassement) ou lors de chute collective et qu'il n'est pas possible de déterminer leur ordre exact, tous les patineurs sont classés ex aequo.

Dans le cas où le patineur n'obtempérerait pas sur le fait de quitter la course, au bout de la troisième annonce, il sera disqualifié.

7.4 Les abandons

(Cf. Règlement international WS)

Le patineur qui décide d'abandonner la course pour une raison quelconque ou pour chute, est classé selon son rang au moment de l'abandon. (DNF)

Les coureurs qui souhaitent quitter l'épreuve doivent le signaler à un membre du jury

Ils sont classés en fonction de leur rang au moment de l'abandon. Les coureurs qui ont chuté et qui ne reprennent pas la course sont considérés comme ayant abandonnés.

Le coureur qui quitte l'épreuve sans le signaler à un juge n'est pas classé.

7.5 Les coureurs éliminés

a) Élimination en course (piste ou circuit)

Les coureurs doublés ou en passe de l'être par la tête de course peuvent être éliminés et appelés à quitter le parcours afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve. Ces coureurs seront classés dans l'ordre inverse de leur élimination.

Lors des épreuves à élimination les coureurs doublés et éliminés sont comptabilisés dans le protocole d'élimination et décale ce protocole d'éliminations sur la ligne d'arrivée.

b) Élimination course sur circuit ouvert

Pour les épreuves de longue distance se déroulant sur la voie publique, les coureurs attardés et rejoints par le véhicule balai sont tenus de quitter l'épreuve et de monter dans le véhicule balai. Ils sont classés selon la même procédure que les coureurs doublés.

Tout refus de quitter l'épreuve entraîne la disqualification et mise hors course. Le coureur mis hors course doit rendre son dossard et n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition. Il perd son statut de compétiteur et doit respecter le code de la route.

Un système de points de contrôle par transpondeur peut être installé pour être sûr que les patineurs couvrent tout le parcours de la course.

7.6 Les coureurs hors délai

(Cf. Règlement international WS)

Dans les courses à étapes, un délai d'arrivée est établi en fonction du temps du premier majoré.

Le directeur de course ou en son absence, le juge arbitre peut décider de majorer ce délai en raison de perturbations ayant entraîné le retard des derniers coureurs. Les coureurs arrivant hors délai seront éliminés et ne sont pas autorisés à se présenter au départ de l'étape suivante.

7.7 Le classement ex æquo

(Cf. Règlement International WS)

- S'il n'est pas possible de départager des athlètes tant à la photo-finish qu'au temps, ceux-ci sont classés ex æquo. Ils sont classés à la même place par ordre alphabétique.
- Les coureurs qui abandonnent sur chute collective lors du même tour de circuit sont classés ex æquo. Ils sont listés par ordre alphabétique.
- Les patineurs disqualifiés pour faute technique dans le même tour (100 m, 1Tour, 500m, 1000m) sont classés ex æquo.

Si lors d'une course contre la montre, il est impossible de départager les (2 ou 3) premiers, les compétiteurs ex æquo recourent afin d'établir un classement.

7.8 Le classement par équipe

Lors des épreuves contre la montre par équipe ou poursuite de 3 coureurs, l'arrivée est jugée sur le deuxième équipier.

Le classement général d'une équipe se fait par l'addition des points acquis par chaque équipier lors des différentes épreuves de la compétition ou par le cumul des temps réalisés par chaque équipier. Le règlement de la compétition définit le nombre d'équipiers pris en compte pour le classement général par équipe.

Article 8 : Fautes et Sanctions

Tout acte volontaire ou involontaire entraînant une gêne pour un patineur (ou groupe de patineurs) est considéré comme faute et est sanctionné par le jury.

On considère 3 types de fautes : (Cf. Règlement international WS)

- Fautes Techniques (Faux départ, Faute de relais, Sortie circuit de compétition) ;

- Fautes Sportives (Trajectoires, Obstructions, Assistance aux patineurs, non-respect instruction jury...) ;
- Fautes Disciplinaires (agression, méconduite envers le jury, faute d'équipe).
- Respect des exigences techniques : combinaison, numéro de compétition, transpondeur, patins et tailles des roues, retirer ou détacher le casque etc. ~~(STC art 158)~~ - le patineur fautif est disqualifié pour faute technique (DSQ-TF)
- Faux départ
- Faute de relais,
- Sortie circuit de compétition.

8.1 Faux départ

(Cf. règlement international WS)

8.1.1 Règles générales

- a) Le patineur ou une équipe (relais) qui commet deux (2) faux départs dans la même épreuve (séries et finale), est disqualifié DSQ-TF.
- b) Quand un patineur fait un faux départ, en entraînant un autre ; seul ce patineur recevra un (1) avertissement pour faux départ.
- c) Dans toute course, en cas de faux départ, le juge rappellera les patineurs à la ligne de départ (avec un ou deux coups de feu ou deux coups de sifflet). Les patineurs doivent reprendre leurs places et le départ est répété.
- d) Le juge de départ signale le faux départ au patineur en montrant un carton jaune. Il montre un carton rouge pour signaler la disqualification après un deuxième faux départ.

8.1.2 Jugement des faux départs

- prendre de l'avance sur les commandes : lorsqu'un patineur bouge ou démarre avant que le signal du coup de feu ne soit donné
- mouvement : lorsque le patineur ne reste pas immobile dans sa position de départ
- lignes : lorsque le premier patin n'est pas dans le rectangle ou qu'il touche les lignes (avant, latérales et arrière ou lorsque le deuxième patin touche des lignes latérales
- élan : lorsque le patineur ne reste pas immobile et tire son corps vers l'arrière afin de gagner en élan, en force, en vitesse de mouvement pendant la procédure de départ à l'exception du contre la montre de 300 m
- lent : lorsqu'un patineur se déplace et descend lentement son corps afin de gagner en élan, en force, en vitesse de mouvement pendant la procédure de départ à l'exception du contre la montre de 300 m
- ordre de départ : lorsqu'un patineur n'entre pas dans la case lorsqu'il est appelé par le juge de départ
- redémarrage immédiat : lorsque la procédure de départ est répétée et que le patineur ne revient pas volontairement immédiatement, par le chemin le plus court, retardant la procédure de redémarrage
- retardement : lorsqu'un patineur, en course sprint, après la commande Prêt, retarde volontairement la procédure de départ par ses actions

Des règles spécifiques sont appliquées dans certaines épreuves (300 m chrono, épreuves de vitesse) selon le règlement international de la WS. Voir fiches techniques

Cas des 300 m chrono

- a) Un faux départ est signalé lorsque le patineur franchit la ligne avant ou arrière avec son premier patin.
- b) Un seul (1) faux départ est permis en qualification et un (1) faux départ en finale.

Cas des 100 m, un tour, 500 m + D et 1.000 m

- a) Un faux départ est signalé lorsqu'un patineur bouge ou commence avant que le signal du départ ne soit donné. Le départ est annulé et le patineur impliqué est sanctionné par un (1) faux départ (faute technique TF).
- b) Un faux départ est signalé lorsqu'un patineur sort son premier patin de son rectangle (sur les lignes) lorsque le starter prononce la commande "*PRET*" art. 137.2.
- c) Pour un patineur, un seul faux départ est autorisé dans un tournoi de sprint (1/16, 1/8, ¼, ½ et finale).

Ex : Si un patineur commet un faux départ en ¼ finale et un second en ½ finale, il est disqualifié pour faute technique DSQ-TF.

8.1.3 Courses en ligne

Un faux départ est sanctionné par un avertissement (TF), il est signalé au patineur en montrant un carton jaune. Un seul (1) faux départ par épreuve et par patineur est autorisé.

8.2 Faute de Relais

Des règles spécifiques de passage de relais sont stipulées dans le document Règlement international WS.

Le passage de relais par traction ou toucher est interdit

Le relais doit commencer et se terminer à l'intérieur de la zone de relais

A l'intérieur de la zone de relais, le patineur relayeur doit maintenir son allure. Si le patineur s'arrête pour attendre le relayeur, l'équipe est disqualifiée

Les patineurs doivent être positionnés l'un devant l'autre en mouvement constant.

Dans le cas contraire, l'équipe est disqualifiée. DSQ/TF

8.3 Sortie du circuit

Les patineurs ne sont pas autorisés à patiner à l'extérieur de la ligne délimitant le parcours.

Les patineurs qui violent volontairement cette règle pour en profiter ou pour gagner des positions seront disqualifiés. DSQ/TF

Le jury reste tolérant lorsque cette faute est commise pour éviter une chute et qu'elle n'apporte pas un avantage direct au concurrent fautif.

Lors du contre la montre, la sortie du circuit de course est sanctionnée par la disqualification du patineur. DSQ/TF

Pour le Tournoi de 100m, le circuit de course est l'espace compris entre les deux lignes blanches délimitant le couloir. Toucher ou franchir une de ces lignes est considéré comme une sortie du circuit. Le patineur qui commet cette faute est disqualifié. DSQ/TF. Quand un patineur chute, le patineur sera reporté DNF sur la feuille de résultat.

8.4 Les fautes sportives

8.4.1 Assistance aux patineurs

Cf. Règlement International

- Il est strictement interdit d'accepter une aide quelconque.
- En cas de chute, les compétiteurs qui sont en mesure de poursuivre l'épreuve doivent se relever seuls sans l'aide d'une tierce personne. Sinon, ils seront disqualifiés de la course. DSQ-SF.
- Le patineur peut recevoir des conseils ou des renseignements du ou des entraîneurs.
- Lors d'un marathon ou d'une épreuve longue distance (plus de 20 km), les équipiers, entre eux, sont autorisés à se donner eau ou ravitaillement, mais en aucun cas ne peuvent s'entraider dans leur progression (poussée).

8.4.2 Trajectoire

Cf. Règlement International

- Le patineur pour atteindre la ligne d'arrivée doit continuer le long de la ligne droite imaginaire la plus courte. En aucun cas les patineurs peuvent pousser, se faire tirer, obstruer, ou aider tout autre patineur. En aucun cas le dépassement ne doit causer de difficultés aux autres patineurs.



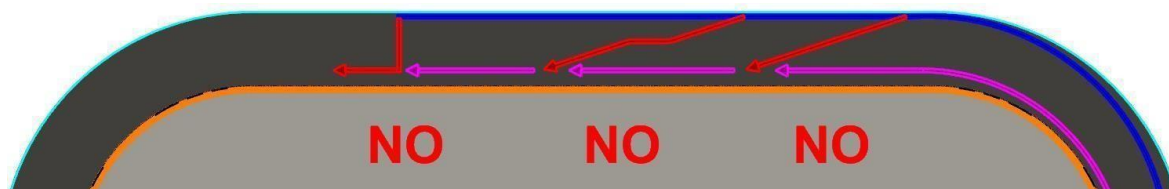


- Dans la dernière ligne droite, seules les bonnes trajectoires sont autorisées. Le patineur en tête de course ne doit pas gêner le deuxième et doit continuer sur une trajectoire rectiligne sans boucles ni déviations latérales.



8.4.3 Obstruction

- Le patineur en tête ne doit pas s'opposer à son dépassement, il doit continuer en ligne droite sans changement de trajectoire, sans faire de boucles ou de déviations latérales, en obstruant le passage, bras, coudes, ...



En aucun cas un patineur ne peut :

- Faire de passage en force :

Le patineur effectue un passage en force lorsqu'il déstabilise les patineurs entre lesquels il effectue son entrée dans le peloton.

- Faire de rétro-poussette :

Le patineur s'accroche au patineur (cuisse, bassin, bras) qui le précède et le dépasse en se tractant avec les mains.

- Pousser son adversaire :

Le patineur ne peut déstabiliser un adversaire ou le dévier de sa trajectoire en le poussant. (avec coude, coup d'épaule, hanche ou bras).

Il est également interdit de se faire tirer.

Le patineur ne doit pas ralentir brusquement dans le but de bloquer les poursuivants qui peuvent se heurter les uns sur les autres

Description de fautes observées :

Blocage : Toute méthode non naturelle utilisée par un patineur pour empêcher un autre de passer, avec ou sans contact corporel. Un patineur ne suit pas un parcours raisonnable dans une course, naviguant en zigzag.

Coude : Utilisation des coudes pour interférer avec la progression d'un autre patineur.

Pousser : Contact corporel intentionnel d'un patineur contre un autre, le bousculant avec force afin de le déplacer.

Entrée : Le contact du corps du patineur de l'extérieur de la piste forçant un autre patineur à se rendre à l'intérieur de la piste.

Riding Out : Le contact du corps du patineur de l'intérieur de la piste forçant un autre patineur à l'extérieur de la piste.

Bousculade : Un patineur pousse intentionnellement un autre avec l'intention d'entraver sa progression dans la course.

Trébuchement : action volontaire d'un patineur, qui obstrue le pied d'un autre, que ce soit ou pas un résultat de chute.

Tissage : Mouvement irrégulier ou inutile d'un patineur d'un côté à l'autre lorsqu'il patine dans la ligne droite de la piste - un type de blocage.

Perturbation de l'emprise : Le fait d'entraver le privilège de conduire des patineurs sur une piste dégagée lorsqu'ils dépassent un ou plusieurs patineurs qui font des tours. (Ce privilège n'inclut pas la permission pour le patineur principal de pousser ou d'entrer en contact avec le ou les patineurs qui ont fait l'objet d'un tournage.)

Sur piste ou sur circuit routier fermé, les patineurs doublés ne doivent pas gêner les autres concurrents ni les aider.

8.4.4 Non-respect des directives du jury

Si le patineur ne respecte pas les instructions d'un juge /juge arbitre ou l'annonce officielle du speaker, il est sanctionné.

8.4.5 Refus de quitter l'épreuve (course à élimination)

Lors d'une course à élimination, l'athlète doit quitter la course dès qu'il est nommé.

Si ce n'est pas le cas, au :

- Second appel = avertissement
- Troisième appel = disqualification
- Quatrième appel = exclusion de la compétition
- Plus = mauvaise conduite (commission de discipline) (Idem pour les Sanctionnés lors des autres épreuves).

8.4.6 Faute d'équipe

Quand un patineur commet une faute dans le but de faire gagner son équipier :

Le patineur qui a commis la faute est disqualifié et peut être exclu de la compétition. Le patineur qui a bénéficié de cette faute est déclassé.

Faute d'équipe 1

- Lorsque le patineur A commet une faute sportive volontaire afin de permettre à son coéquipier (patineur B) de gagner une (1) ou plusieurs positions ;
- Le patineur A qui commet la faute est disqualifié pour la faute sportive ou disciplinaire (DSQ-FS / DSQ-FD) et peut être exclu par la CTS Patinage de Vitesse de l'ensemble de la compétition.
- Le patineur B qui bénéficie de la faute est rétrogradé (DC). (il n'y aura pas de pénalité s'il ne bénéficie pas de la faute)

Types 1 : Le patineur A commet volontairement une faute (DSQ-FS / DSQ – FD) – Le patineur B reçoit involontairement un bénéfice (DC).

Faute d'équipe 2

Lorsque deux (2) patineurs (A et B) commettent une faute sportive volontaire en agissant physiquement ensemble afin d'éviter et d'empêcher un ou plusieurs autres patineurs de les dépasser et de gagner une (1) ou plusieurs positions.

Lorsque deux (2) patineurs A et B commettent une faute sportive volontaire en coopérant physiquement ensemble (pour relayer ou saisir afin de traîner le coéquipier) afin de laisser son coéquipier (patineur A – B) gagner une (1) ou plusieurs positions.

Les patineurs A et B sont disqualifiés pour faute sportive ou disciplinaire (DSQ-FS / DSQ-FD) et peuvent être exclus par la CTS Patinage de Vitesse de l'ensemble de la compétition.

Types 2 : Le patineur A commet volontairement une faute (DSQ-FS / DSQ – FD) – Le patineur B reçoit volontairement un bénéfice (DSQ-FS / DSQ-FD).

8.5 Fautes disciplinaires

Les fautes disciplinaires sont les suivantes :

- le fair-play : le fair-play signifie respecter l'adversaire, le juge, les règles et aussi se conformer à l'esprit du sport sans tricherie. Tous les patineurs doivent prendre part aux courses en faisant preuve de fairplay. Ceux qui feront preuve d'une attitude négative seront exclus de la compétition.
- L'utilisation de blasphèmes dans la compétition
- L'agression
- Non respect des directives du jury de manière volontaire
- inconduite envers le jury
- faute sportive grave volontaire : Il est de la responsabilité du JA de qualifier une faute sportive en faute disciplinaire en prenant en considération l'aspect volontaire ou involontaire de ladite faute.

8.6 Les sanctions

Voir Règlement international WS

Les sanctions sont appliquées par le Juge Arbitre et doivent être rendues publiques. Elles doivent être notifiées sur les résultats officiels de la course : Terminologie employée :

- (AVT1 - AVT2) pour un ou deux avertissements / W1 W2
- (FD1 - FD2) pour le premier faux départ / FS1 - FS2 *
- (DC) pour déclassement / RR
- (DSQ-FT) disqualification pour faute technique. Le patineur disqualifié est classé à la fin de la série ou du tour.
- (DSQ-FS) disqualification pour faute sportive. Le patineur n'est pas classé et il est placé à la fin des résultats officiels comme étant disqualifié. En cas de classement général, il n'obtient aucun point.
- (DSQ-FD) disqualification pour faute disciplinaire. Le patineur n'est pas classé et il est placé à la fin des résultats officiels comme étant disqualifié. En cas de classement général, il n'obtient aucun point. Il est suspendu de la prochaine course du même type (fond / vitesse)
- (NP) Ne part pas / DNS *

- (Abd) Ne termine pas / DNF*
- SUS : suspension
- EXC : Exclu

8.6.1 L'avertissement

Il concerne les fautes sportives et les cas signalés dans le règlement général.

- Tout juge chargé du déroulement de la course peut donner des avertissements. Il en informe immédiatement le juge arbitre, doit communiquer ces avertissements au speaker.
- Les avertissements sont cumulés sur les tours d'un même type de course, ~~des séries~~ jusqu'aux finales incluses..
- Les avertissements pour faute sportive (FS) n'existent pas dans les tournois de vitesse. Un déclassement sous décision du juge arbitre peut être décidé.

8.6.2 Le déclassement

Lorsqu'un patineur commet une faute envers un ou plusieurs adversaires, il peut être déclassé selon la décision du juge arbitre.

Le déclassement est l'une des sanctions qui peut être prononcée par le juge arbitre. Le compétiteur est classé derrière l'athlète ou groupe d'athlètes sur lequel il a commis la faute notamment dans la phase finale de la course. Le patineur fautif prend le temps du patineur affecté. Et le patineur affecté prend le temps du patineur fautif. S'il y a plus d'un patineur affecté, ils auront le même temps et seront classés dans leur ordre d'arrivée.

8.6.3 La disqualification de l'épreuve

(Cf. Règlement international WS et fiches techniques)

Il existe trois types de disqualification :

Disqualification faute technique

- Quand un patineur fait deux faux départs
- Quand un patineur commet une faute pendant le relais (tirer ou toucher le relais, relais en dehors de la zone de relais, entrer dans la zone de relais sans relais) toute l'équipe est disqualifiée
- Lors du tournoi 100m, si un patineur sort de son couloir, il est disqualifié.
- Pendant les courses de contre-la-montre, franchir la ligne et patiner sur le sol à l'extérieur de la ligne délimitant le parcours ;
- Lors des courses de courtes et longues distances, les patineurs patinant involontairement à l'extérieur de la ligne délimitant le parcours en en obtenant un avantage
- Lorsqu'un patineur enlève ou détache son casque ;
- Lorsqu'un patineur ne respecte pas les règles techniques (uniforme, numéro de compétition, transpondeur, patins et taille des roues, etc.) -

Disqualification faute sportive

- a Lorsqu'un patineur commet une (1) faute considérée comme volontaire et dangereuse ;
- b Lorsqu'un patineur reçoit trois (3) avertissements dans une course (cumulés dans les manches de qualification et les finales) ;
- c Lorsqu'un patineur quitte volontairement le parcours de course et raccourcit le parcours ;
- d Lorsqu'un patineur ne respecte pas volontairement les délimitations de la course, en profitant ou en gagnant des positions ;
- e Lorsqu'il n'est pas possible d'appliquer une sanction de Déclassement (DC) ;
- f Faute sportive pendant la procédure de démarrage ;
- g Acte de disqualification contre un patineur en position de qualification ;
- h Lorsqu'un patineur bénéficie volontairement de l'aide d'un autre patineur afin de prendre l'avantage ou de gagner des positions ;
- i Lorsque, en cas de chute, un patineur n'est pas capable de se lever et de continuer, et reçoit l'aide d'un tiers.
- j Lorsqu'un patineur fournit volontairement une assistance physique à un autre patineur afin de lui donner un avantage ;
- l Quand un patineur ne respecte pas les règles techniques (dimension des roues, radio, ...)
- m Lors d'une élimination, si le patineur ne quitte pas la piste après la troisième annonce, il sera disqualifié de l'épreuve.

Disqualification faute disciplinaire : voir chapitre spécifique

Les sanctions sont définies sur le règlement international WS.

Pour une course par équipe (Américaine, Poursuite, Chrono), la disqualification s'étend à l'équipe.

Particularités : Sanctions et Classement pour les Tournois Vitesse

- Un seul faux départ est autorisé pour les épreuves de vitesse. Lorsqu'un patineur commet un second faux départ, il est disqualifié pour Faute Technique (DSQ-FT). Il est classé dernier du tour.
- Lorsqu'un patineur fait une faute sportive, selon la décision du Juge Arbitre :
 - Lorsqu'un patineur commet une faute sportive volontaire, le juge arbitre peut le disqualifier (DSQ-FS). Lorsqu'un patineur commet une faute disciplinaire, le juge en chef le disqualifie (DSQ-FD). Lorsqu'une faute sportive est considérée comme involontaire, la sanction est réduite en rang (RR) peut être utilisée. Dans les manches de qualification, le juge arbitre peut réduire son rang lorsque le patineur concerné obtient sa qualification pour le tour suivant.
 - Si un patineur, qui subit une faute sportive, peut être qualifié en bénéficiant de la réduction de place attribuée au patineur qui a commis la faute, alors cette décision est appliquée. Cette règle ne peut pas être utilisée en finale.

8.6.4 La suspension

(Cf. Règlement International WS)

Quand un patineur est DSQ/DF, il est automatiquement suspendu pour l'épreuve suivante du même type : courses de sprint ou courses de fond

- sauf pour les courses par équipes dans lequel le patineur est enregistré.

Cette règle s'applique même si la course suivante est considérée comme commencée, lorsque le patineur a participé à la série de qualification.

La suspension temporaire de licence et par conséquent le droit de participer aux compétitions nationales et internationales est de la compétence de la commission de discipline et des règlements de la FFRS.

8.6.5 L'exclusion de la compétition

En cas de fautes graves répétées dans la compétition, de non-respect du jury, des spectateurs, des concurrents ou du règlement, le JA peut exclure le coureur de la compétition.

8.6.6 Les sanctions disciplinaires

Elles font suite aux fautes disciplinaires.

Chaque membre du jury qui est atteint avant, pendant, après une épreuve, par un fait d'infraction ou de violence ou de quelque genre de la part d'un patineur ou membre de l'encadrement, doit immédiatement en informer le juge arbitre qui doit saisir la commission de discipline et des règlements de la FFRS.

Il est de la responsabilité du juge arbitre de saisir la commission disciplinaire en cas de faute disciplinaire. Toute personne, patineur, entraîneur, délégué ou tout membre de l'équipe qui commet une faute disciplinaire est sanctionnée par la commission disciplinaire.

Tout membre de la commission technique qui constate une faute disciplinaire est en droit de saisir la commission disciplinaire pour engager une procédure disciplinaire (voir réglementation des infractions disciplinaires et réglementaires).

Lorsqu'un patineur ou un membre officiel a commis une faute disciplinaire, la commission disciplinaire le convoque. Cette personne a la possibilité de se présenter devant la commission disciplinaire accompagnée d'un officiel. Le président de la commission lui présente les faits reprochés. Le patineur ou l'officiel a alors la possibilité de présenter une argumentation pour sa défense.

Les mesures disciplinaires qui peuvent être adoptées par la commission disciplinaire sont les suivantes :

- l'exclusion
- une période de suspension (pouvant aller jusqu'à 6 mois)

8.6.7 Les pénalités

Lorsque le classement d'une épreuve ou le classement général d'une compétition est établi en fonction du temps, les pénalités de temps infligées au regard des fautes commises doivent figurer dans le règlement de cette compétition.

Tout acte d'indiscipline (insultes ou injures, gestes déplacés) envers le jury ou les officiels est sanctionné d'une pénalité financière, **cf. règlement financier**, sur rapport du Juge Arbitre ou de la personne « *agressée* ».

8.6.8 Les pénalités financières

La tenue sur le podium non respectée implique une sanction financière selon un barème fixé par la CTS patinage de vitesse, cf. barème tableau dans le règlement financier CTS patinage de vitesse. En cas de récidive, la pénalité peut être triplée, et un jugement en commission de discipline peut être demandé.

8.7 L'enregistrement vidéo

Dans les compétitions sous le contrôle de la CTS patinage de vitesse et dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser un enregistrement vidéo officiel de toutes les courses. L'enregistrement vidéo officiel peut être utilisé par le(s) juge(s) arbitre(s) pour effectuer le contrôle dont il(s) a(ont) besoin afin de lever des doutes pour prendre ou confirmer une décision. Seule la vidéo officielle est le support pouvant être utilisé dans l'ensemble des procédures de règlements de litiges et de prises de décisions sportives.

Article 9 : RECLAMATION

9.1 Réclamation auprès du JA et de la CTS

Au niveau national, la réclamation sera maintenue.

Le dépôt de cette réclamation est réalisé dans les quinze (15) minutes qui suivent la proclamation des résultats par le speaker officiel ou par affichage, et accompagné d'un droit, **Cf règlement financier**.

Le juge arbitre et les membres de la CTS examinent la réclamation et doivent rendre une réponse écrite au délégué l'ayant déposée.

Si la réclamation est acceptée, le juge arbitre doit modifier le résultat si nécessaire et la CTS doit rendre le droit versé. Si la réclamation est refusée, le droit versé est conservé par la CTS.

Au niveau international, les procédures de réclamations sont explicitées sur le règlement de la WS.

9.2 Réclamation auprès Commission de discipline et des règlements

Toute faute grave, tout manquement à l'éthique sportive d'un licencié entraîne une sanction. Dans ce cas la procédure sera instruite suivant les dispositions définies dans les statuts et le règlement intérieur de la FFRS et du règlement des infractions disciplinaires et réglementaires de la FFRS.

9.3 LE CAS NON PRÉVU

Toutes dérogations à ce règlement ou incident de course non prévu seront traitées par la CTS PATINAGE DE VITESSE.

Article 10 : Incidents et Gestion de Course

10.1 La neutralisation

(Cf. Règlement International WS)

A la suite d'une chute individuelle ou collective nécessitant une intervention brève et localisée des services de secours ou de tout incident risquant de nuire au bon déroulement de l'épreuve et mettant en cause la sécurité des coureurs, le juge arbitre doit neutraliser l'épreuve.

La neutralisation de l'épreuve est signifiée aux athlètes par :

- L'ensemble du corps arbitral qui prend position sur le parcours à 1 m du bord intérieur tout en agitant un drapeau bleu (40cmX50cm). Les patineurs doivent réduire leur vitesse et conserver leur place sans effectuer de dépassement. Il est accepté que les athlètes distancés rejoignent le peloton. Ils doivent alors rester à l'arrière de ce peloton.
- Le compte-tour est neutralisé. Dans le cas de course à élimination ou course à Points, l'élimination et l'attribution de points sont également neutralisés. Le speaker officiel annonce « *Aucune élimination* » ou « *Pas de points* » ;
- Les juges doivent prendre position sur le circuit afin de protéger la zone
- La course redémarre quand le juge arbitre demande au jury de retourner au centre du circuit.
- La durée maximale de neutralisation ainsi que le nombre maximal de neutralisation sont définies dans le règlement international WS.

10.2 L'interruption de l'épreuve

(Cf. Règlement International WS)

Le juge arbitre peut décider d'interrompre la course :

1. Lorsque les conditions météorologiques au sol entravent l'exercice normal d'une course, le juge arbitre peut arrêter la course et la compétition pour un temps donné ;

2. si chute d'un important groupe de patineurs
3. si une blessure grave d'un des patineurs nécessite l'intervention des premiers secours et son évacuation,

10.3 Reprise de l'épreuve

(Cf. Règlement international WS)

Quand une épreuve est interrompue, le JA décide s'il y a reprise ou redémarrage de la course en fonction de l'épreuve et du programme officiel en informant les patineurs et l'organisateur.

Les modalités de reprise ou de redémarrage de l'épreuve sont différentes pour une course de vitesse et de fond et selon la durée d'interruption de la course.

10.4 Redémarrage de l'épreuve

Si l'épreuve de fond est interrompue et que la reprise ne peut être planifiée au cours de la même journée de compétition, la course doit être reportée et recommencée : les modalités sont explicitées dans le règlement international WS (et les fiches techniques).

10.5 Annulation de la course

(Voir Règlement International WS)

L'annulation de la course est de la responsabilité du juge arbitre et de la CTS Patinage de vitesse pour les compétitions.

Pour les Championnats de France, cela est sous la responsabilité de la CTS Patinage de vitesse

10.6 Pendant la course

10.6.1 La cloche

(Cf. Règlement International WS)

- Sous la responsabilité du juge compte-tours la cloche annonce :
Le dernier tour dans toutes les courses (sauf pour le contre la montre)
- La cloche sonne uniquement pour le premier patineur. Quand un (des) patineur(s) est (sont) échappé(s), la cloche sonne pour ce(s) patineur(s) et éventuellement pour le premier peloton qui le(s) suit.
- Dans la course à élimination, la cloche annonce la prochaine élimination pour le tour suivant.
- Dans la course par points, la cloche annonce la prochaine attribution de points pour le tour suivant.
- Dans la course à points et élimination, la cloche annonce la prochaine attribution de points. Il n'y a aucune cloche pour signaler les éliminations.

10.6.2 Le Compte-tours

(Cf. Règlement International WS)

Le compte-tours indique le nombre de tours à couvrir.

Le changement d'affichage du compte-tours se fait quand le premier patineur a dépassé la ligne d'arrivée.

Le compte-tours est arrêté lorsque l'épreuve est neutralisée.

